

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XV

MONTRÉAL, MARS 1897

No 11

SOMMAIRE.

CONDOLÉANCES.— CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE.—
ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Érection et dé-
limitation de municipalité scolaire.—Nominations
de syndic d'écoles—114e conférence de l'Association
des instituteurs de la circonscription de l'École nor-
male Jacques-Cartier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNE-
MENT : La Dictée et l'enseignement de l'Orthographe
—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger
—Composition : *L'orgueilleux, Chat échaudé craint
l'eau froide*—Leçon de choses : *Diverses sortes de
charbons*— Exercices de calcul.—TRIBUNE LIBRE :
Le système métrique (*suite*).—LECTURE POUR TOUS :
Bienveillance et bienfaisance—Les petites misères
et leurs remèdes—Pensées diverses.—BIBLIOGRA-
PHIE : Publication reçue.—CONDITIONS D'ABONNE-
MENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
—ANNONCES.

Condoléances.

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLI-
QUES DE MONTRÉAL.

A une assemblée régulière de l'Asso-
ciation des Instituteurs catholiques de
Montréal, tenue à l'Académie du Pla-
teau, le samedi, 27 février dernier, la
résolution suivante a été adoptée à
l'unanimité.

Il est proposé par M. J.-V. Desaulniers,
appuyé par M. J.-R.-E. Ducharme et
résolu à l'unanimité :

Que les membres de cette Association
ont appris avec douleur les pertes subies
par leur directeur général, M. U.-E.
Archambault, dans les personnes de ses

belles-sœurs, Mesdames Arthur Robi-
taille et Louis Archambault ;

Qu'ils prient leur directeur général et
sa famille éplorée de vouloir bien
accepter leurs plus sincères sympathies ;

Que copie de la présente soit transmise
à sa famille et au *Journal de l'Instruction
publique*.

Le Secrétaire,

J.-V. DESAULNIERS.

Conférence pédagogique.

La prochaine conférence de l'Associa-
tion des Instituteurs de la circonscription
de l'École normale Jacques-Cartier, aura
lieu vendredi, le 28 mai prochain.

M. J.-S. Teasdale donnera la deuxième
partie de son travail sur *l'enseignement
religieux*.

M. L. Larose traitera de *l'enseignement
du dessin*.

Les hautes études que ce dernier a
faites, sous la direction des grands
maîtres de Paris, le mettent évidemment
en état de traiter cet important sujet de
l'enseignement du dessin, comme il con-
vient de le traiter. C'est une excellente
occasion pour tous les professeurs qui ont
à faire du dessin dans leur classe, de
venir l'entendre.

Le sujet de discussion sera le suivant : *De l'enseignement des leçons de choses* : Son importance.—Matières que l'on peut enseigner d'après ce mode.—Temps que l'on doit y consacrer dans les différents cours primaires.

MM. H. Bergeron et N. Brisebois discuteront contradictoirement cette question.

Il sera aussi question du projet d'une *association générale des instituteurs de la province*.

NAP. BRISEBOIS,
Secrétaire.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer, le 8 mars courant, M. Almer Percy, syndic d'écoles de la municipalité de Notre-Dame-des-Anges de Stanbridge, comté de Missisquoi.—*Gazette officielle*, 13 mars courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire, pour les fins catholiques seulement, sous le nom de "Saint-Adolphe de Marbleton, le village de Marbleton, comté de Wolfe, avec les limites qui lui sont assignées par proclamation du 31 octobre 1874.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1897). — *Gazette officielle*, 13 mars courant.

Cent quatrième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 29 mai, 1897.

Présidence de M. J.-O. Cassegrain. Étaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; MM. les inspecteurs Lippens, McGown et Robillard ; M. U.-E. Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal ; MM. A.-D. Lacroix, L.-P. O'Donoghue, F.-X.-P. Demers, H.

Bergeron, Charles Courval, J.-V. Desaulniers, P. Ahern, J.-B. Paquet, H.-O. Doré, H. Rondeau, P. Gélinas, J.-E. Leroy, J.-A. Brisebois, P. Thibault, A. Cléroux, N. Nolin, J.-S. Teasdale, L.-A. Primeau, P. Malone, E. Colfer, T. Allaire. L. Doré, J. Lavallée, M. Lanctôt, S. Boutin, J.-L. Tremblay, A.-R. Prendergast, Z. Guérin, J.-J. Maguire, J.-A. Primeau, E.-P. Burke. J. Hogan, L.-N. Morrin, E. Pagé, L.-P.-J. Jasmin, C. Leblanc, M. Tremblay, M.-A. Black, W. Meloche, C. Smith, J.-C. St-Amour, A.-C. Miller, N. Belisle, L.-J.-R. Bellefeuille, O. Roy, L.-E. Warren, T. M. Reynolds, E. Bernier, J.-S. Ménard, B. Meloche, H. Ducharme, J.-B. Primeau, F.-X. St-Laurent, N. Latrémouille. P.-J. Kelly, N. Brisebois, etc., et les élèves-maitres de l'École normale Jacques-Cartier.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

M. le Président se lève alors, et dans une allocution bien sentie, fait allusion à la mort du pieux et regretté archevêque de Montréal, Sa Grandeur Mgr Fabre, et, après avoir énuméré ses éminents services et les hauts exemples de vertu qu'il n'a cessé de donner toute sa vie, invite l'assemblée à exprimer ses condoléances aux révérends messieurs de l'archevêché.

En conséquence, il est résolu, sur la proposition de M. A.-D. Lacroix, appuyé par M. J.-G.-W. McGown :

"Que les instituteurs, réunis en conférence à l'École normale Jacques-Cartier, sentent le besoin d'exprimer aux autorités de l'archevêché, leurs vifs regrets, à l'occasion de la mort de Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal.

"Les grandes et nombreuses qualités et les hautes vertus qui distinguaient l'illustre prélat, toujours voué aux intérêts religieux de son important diocèse

et au bien spirituel de ses fidèles, laissent dans nos cœurs de salutaires leçons.

“ Les instituteurs en particulier se rappellent avec émotion et reconnaissance les bonnes paroles d'encouragement et la bienveillance toute paternelle qu'il a bien voulu leur témoigner en plus d'une occasion, et ils unissent leurs vives sympathies aux marques nombreuses d'estime et de douleur que la mort de ce vénérable pasteur a provoquées de toutes parts.”

M. l'abbé Verreau appuie de tout cœur cette résolution, et apprécie en quelques mots la belle et longue carrière de l'illustre défunt.

Sur la proposition de M. N. Brisebois, appuyé par M. Bergeron, il est résolu :

“ Que cette conférence, appréciant grandement les généreux efforts que déploie M. l'inspecteur Lippens pour réveiller le sentiment public en faveur de l'amélioration de l'hygiène scolaire et de la situation du personnel enseignant, en faisant des conférences publiques sur ces questions, croit devoir exprimer au vaillant inspecteur toute sa reconnaissance, et l'assurer de sa vive gratitude pour tout l'intérêt qu'il porte à la conférence.”

M. Lippens remercie l'assemblée des bonnes paroles qu'elle lui exprime par la résolution qui vient d'être adoptée.

Votre bienveillante appréciation, continue-t-il, des humbles efforts que j'ai faits jusqu'ici en faveur de l'enseignement primaire est pour moi un témoignage flatteur que j'apprécie beaucoup, et qui m'encourage en quelque sorte à faire encore de nouveaux efforts dans le même sens.

Je suis heureux de vous dire que les deux dernières conférences que j'ai eu l'honneur de faire devant les membres de l'Union catholique de cette ville, et dernièrement à St-Jérôme, ont été suivies avec intérêt, et j'ose croire aussi qu'elles produiront de bons résultats.

Des réformes aussi importantes qu'urgentes s'imposent dans nos écoles primaires, cela est indéniable. Et la première à opérer, à mon sens, est bien celle qui vise à la santé des élèves.

Le manque d'espace, ou d'air pur, ou de lumière dans la plupart de nos écoles, le mobilier défectueux, l'absence de toute méthode ou l'incompétence à enseigner chez bon nombre de titulaires, et parfois l'indifférence coupable des parents ou des commissaires d'écoles, telles sont les principales causes qui font que les lois de l'hygiène ne sont pas observées dans ces écoles.

Alors l'élève, dans ces conditions, s'ennuie, se dégoûte facilement de l'école, qu'il abandonne beaucoup trop tôt, mais pas assez tôt cependant, si l'on considère les dangers auxquels sa santé est tous les jours exposée.

Le seul remède à cet état de choses serait que toutes les écoles fussent, au point de vue sanitaire, sous le contrôle immédiat du Conseil provincial d'hygiène.

Voilà, à mon sens, la première réforme à opérer dans nos écoles primaires.

M. Lippens a encore signalé d'autres abus sur lesquels, par indifférence ou apathie, on ferme trop facilement les yeux.

POSITION PÉCUNIAIRE DE L'INSPECTEUR D'ÉCOLES.

Après quelques remarques de M. l'inspecteur Robillard, au sujet de la position pécuniaire de l'inspecteur d'écoles, il est résolu, sur la proposition de M. H. Bergeron, appuyé par M. Nap. Brisebois,

“ Que l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier appuie auprès du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, la demande faite par nos confrères de Québec, à l'effet de porter à \$1200. le salaire de tout inspecteur d'écoles ” (1).

(1) Voir *l'Enseignement primaire*, livraison du 1er nov. 1896.

ASSISTANCE AUX CONFÉRENCES.

On tente encore une fois la discussion sur cette question de l'assistance des professeurs,—ceux de la ville en particulier,—aux conférences.

Si plusieurs, par indifférence ou apathie, s'abstiennent d'y assister, il est agréable cependant de constater qu'un bon nombre y assistent régulièrement, et donnent par là un exemple que tout le monde devrait s'empresse de suivre.

Quelqu'un fait alors remarquer que MM. les commissaires des écoles catholiques de Montréal accordent le congé du dernier vendredi des mois de janvier et de mai, afin de permettre à tous leurs professeurs d'assister aux conférences. Il devient donc évident que tous les professeurs laïques sous le contrôle du bureau des commissaires d'écoles de cette ville, doivent faire acte de présence aux conférences que l'Association donne sous les auspices de l'École normale Jacques-Cartier.

En conséquence, il est proposé par M. Gélinas, appuyé par M. Robillard,

“ Que MM. les commissaires des écoles catholiques de la cité de Montréal soient priés de retrancher la journée de salaire à tout professeur qui, sans cause valable, n'assiste pas aux conférences de l'Association, données, deux fois l'année, sous les auspices de l'École normale Jacques-Cartier.”

Cette motion donne lieu à une assez vive discussion, au cours de laquelle MM. Demers, Brisebois et autres protestent contre le moyen que le moteur de la proposition suggère. Finalement, la motion, étant mise aux voix, est perdue.

M. le Président prend de là occasion de démontrer l'importance que l'on doit attacher à ces conférences, et tout le profit qu'en retirent les membres qui y assistent.

Il est très regrettable aussi, ajoute-t-il, que MM. les inspecteurs d'écoles ne

daignent pas assister à nos réunions, et nous faire part plus souvent du fruit de leur expérience. Ainsi, ils ajouteraient à l'importance de nos conférences. Etant, de plus, nos supérieurs dans la hiérarchie scolaire, et nos guides dans l'enseignement, ils ne devraient pas, ce me semble, nous laisser à nous-mêmes ; au contraire, ils devraient être les premiers à promouvoir les intérêts d'une association telle que la nôtre.

Espérons toutefois que ceux qui se montrent antipathiques ou indifférents à l'endroit de nos conférences finiront bientôt par comprendre mieux leur devoir à l'avenir.

FONDS DE PENSION.

M. E.-U. Archambault, membre de la commission administrative du fonds de pension, communique à l'assemblée les deux rapports suivants :

Rapport soumis à la Commission administrative du fonds de pension à sa séance du 9 décembre 1896.

Trois pensionnaires ont repris l'enseignement en 1896. Le montant total de leurs pensions est de	\$97.04
Neuf pensionnaires, âgés de moins de 56 ans, n'ont pas produit le certificat de médecin annuel requis et ont en conséquence cessé d'être pensionnaires. Le montant collectif de leurs pensions est de.....	\$231.81
Dix pensionnaires sont décédés depuis le 1er décembre 1895. Le total de leurs pensions était de	\$1,919.56
Une réduction totale de	\$2,248.41
Etat du fonds de pension pour l'année terminée le 30 juin 1896.	
Recettes totales.....	\$31,185.86
Dépenses totales.....	37,809.32
Déficit de l'année.....	\$ 6,623.46
Balance en fidéi-commis au 1er juillet 1896, disponible pour le paiement des pensions.....	\$12,437.22
A déduire le déficit de l'année 1895-96	\$6,623.46
Balance	\$ 5,813.76

SÉANCE DU 4 JANVIER 1897.

Cette balance rencontrera une partie du déficit de l'année courante.

Le fonds capital était au 1er juillet 1895, de.....	\$180,589.89
On y a ajouté en 1895-96.....	1,762.49
Total.....	\$182,352.38

Ce capital porte intérêt à cinq pour cent, il est déposé entre les mains du trésorier de la province.

79 nouvelles demandes de pension ont été faites en 1896 :

11 ont été accordées à des fonctionnaires âgés de plus de 56 ans.	\$1,207.98
Total de leurs pensions.....	109.82
Moyenne.....	
40 ont été accordées à des fonctionnaires âgés de moins de 56 ans.	\$1,237.58
Total de leurs pensions.....	30.94
Moyenne.....	
1 a été accordée à Mme Ve Tétrault comme veuve de fonctionnaire...	\$ 208.00
3 ont été référées aux inspecteurs d'écoles pour rapport. Total de leurs pensions.....	66.96
24 ont été rejetées, dont plusieurs produites par des fonctionnaires qui n'avaient pas suffisamment enseigné pendant les cinq dernières années précédant la demande. Ces pensions se seraient élevées à la somme de.....	\$ 565.29
Moyenne	23.55

RÉSUMÉ

Pensions de 1895-96	\$37809.32
Moins	
Pensions de 10 pensionnaires décédés.....	1919.56
9 pensionnaires qui ont repris du service.....	231.81 2248.41
Montant payable aux anciens pensionnaires.....	\$35560.91
Montant des nouvelles pensions.....	2720.52
Montant des pensions pour 1896-97.....	\$38281.43
Recettes probables.....	31385.86
Excédent des dépenses sur les recettes.....	7095.57
Cet excédent sera couvert par la balance du fonds de réserve.....	\$5813.76
Montant accordé par le gouvernement.....	3000.00
	8813.86

A une séance spéciale de la Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, tenue à Montréal, au bureau du gouvernement de la province de Québec, n° 76 de la rue Saint-Gabriel, lundi, le quatrième jour du mois de janvier de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, sont présents, M. U.-E. Archambault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques romains de Montréal; MM. E.-W. Arthy et H.-H. Curtis, délégués de l'association provinciale des instituteurs protestants, et M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec.

L'honorable Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, étant absent, il est proposé par M. John Ahern, secondé par M. A. W. Arthy et résolu que M. U.-E. Archambault soit nommé président pour cette séance.

Lu une lettre du Surintendant de l'Instruction publique, par laquelle il exprime le regret de ne pouvoir assister à cette séance de la Commission administrative.

Lu une lettre du Procureur général de la province, en date du 28 décembre 1896, en réponse à celle du Surintendant en date du 24 décembre 1896, au sujet de la retenue qui doit être faite sur les traitements qui excèdent la somme de quinze cents piastres par année. Le Procureur général est d'avis que la retenue doit être faite sur le montant entier du traitement et non sur une moyenne de quinze cents piastres.

Attendu que, depuis 1891, les dépenses annuelles du fonds de pension ont excédé les revenus d'un montant total de \$19,699-80 ;

Attendu que, pour rencontrer ces déficits annuels, il a fallu dépenser la plus grande partie des surplus accumulés de 1887 à 1891, période pendant laquelle les pensions étaient en moins grand nombre, et que la balance de ces surplus n'est plus que de \$5813.76 ;

Et vu que le déficit probable de l'année scolaire qui se terminera le 30 juin prochain, excédera huit mille piastres,

Il est résolu :

Qu'une demande soit faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le priant de vouloir bien augmenter de trois mille piastres, pour cette année, la subvention annuelle accordée au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Attendu que l'intérêt du fonds capitalisé et la somme des différentes retenues et allocations du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, ne suffisent pas pour payer les pensions demandées,

La Commission administrative du dit fonds de pension règle et ordonne que la retenue sur le traitement et sur la pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, sur les fonds des écoles communes et sur les fonds de l'éducation supérieure soit augmentée à deux et demi pour cent, à compter du premier juillet mil huit cent quatre-vingt-seize.

Il est entendu que le règlement précédent n'aura aucune force ni effet, si le Lieutenant-Gouverneur en Conseil augmente de trois mille piastres, pour cette année, la subvention annuelle accordée au fonds de pension.

Et la séance est ajournée.

Vraie copie.

F.-X. COUILLARD,

Secrétaire de la Commission administrative du dit fonds de pension.

M. Archambault ajoute :

J'ai maintenant le plaisir de vous annoncer que la retenue ne sera pas augmentée pour cette année, le gouvernement ayant bien voulu se rendre à notre demande, en nous accordant la somme de \$3000 pour l'exercice actuel.

Espérons que dans le cours de la présente année, l'hon. M. Ouimet, dont l'influence auprès du gouvernement a été pour beaucoup dans l'obtention de ces \$3000, réussira à faire adopter au Conseil de l'Instruction publique et à la prochaine législature, les amendements à notre loi du fonds de pension, dont il a bien voulu se charger, et que le *Journal de l'Instruction publique* a reproduits dans une livraison précédente.

Il est alors résolu, sur la proposition de M. F.-X.-P. Demers, appuyé par M. A.-D. Lacroix :

“ Que des remerciements soient offerts :

“ 1° Au gouvernement provincial d'avoir généreusement voté la somme de \$3000, pour le fonds de pension ;

“ 2° A l'hon. G. Ouimet, pour toute la sollicitude qu'il a toujours montrée au corps enseignant, surtout pendant la dernière session du parlement provincial ; aussi pour tout le travail qu'il s'est imposé en préparant une série d'amendements à notre loi du fonds de pension, lesquels amendements sont de nature à en assurer le maintien et le bon fonctionnement.”

INCIDENT ROBINS-ARCHAMBAULT.

Au sujet de ce regrettable incident, M. Archambault s'exprime à peu près comme suit :

C'est mon pénible devoir aujourd'hui, messieurs, de porter à votre connaissance un incident regrettable qui s'est produit à la dernière convention provinciale des instituteurs protestants.

Au cours de la discussion sur la loi des pensions de retraite, M. le Principal Robins s'est exprimé comme suit, aux termes du rapport publié dans la *Gazette* de Montréal, du 19 octobre dernier :

“ Il n'y a aucun doute que sous certains rapports l'acte de pensions était erroné ; qu'il avait besoin d'être amendé, et que si les grandes lignes tracées par cette association avaient été suivies lors de son amendement, il serait aujourd'hui assis sur des bases plus solides.

Mais il ne faut pas oublier la manière dont furent traités les délégués auprès de la législature. Quand Monsieur Archambault, le représentant des instituteurs français, eut terminé ses explications, il fut de son devoir (Dr Robins) de faire son exposé au nom des instituteurs protestants. L'hon. M. Taillon, qui présidait, prenant alors le bras de M. Archambault, se mit à arpenter la salle en disant aussi distinctement et avec autant de détermination qu'il est possible à un homme de le faire que, malgré tout ce que l'on pourrait dire, quels que fussent les arguments que l'on ferait valoir et quelque soigneusement que l'on eût étudié le sujet, on ne s'en occuperait pas. La plus simple courtoisie pourtant aurait dû suffire, ce me semble, pour que l'on prêtât quelque attention aux délégués d'une association aussi importante et aussi puissante, chargés d'une mission auprès de la législature.”

Le 17 novembre dernier, j'adressais à M. Robins copie du compte rendu de la *Gazette* et j'ajoutais :

“ Il doit y avoir erreur dans ce compte rendu, M. le Principal, parce que l'hon. M. Taillon n'a eu absolument rien à faire avec les amendements à la loi du fonds de pension ; en second lieu, je puis affirmer que jamais en ma présence, les délégués des instituteurs protestants n'ont été traités d'une manière aussi indigne par aucun ministre de la couronne.”

Le 20 novembre, je recevais de M. Robins la réponse suivante :

“ Le rapport de la *Gazette*, quoique ne donnant pas le mot à mot de ce que j'ai dit, est cependant parfaitement exact, et, lu sans esprit de critique, laisse le lecteur sous la véritable impression de mes paroles.”

Comme je ne puis me rappeler l'incident rapporté par M. Robins, j'ai cru devoir m'adresser à mon collègue de Québec, M. J.-B. Cloutier, qui a assisté à toutes les entrevues que nous avons eues avec le gouvernement, au sujet de la loi des pensions de retraite.

M. Cloutier ne se rappelle pas plus que moi l'incident regrettable rapporté par M. Robins. L'hon. M. Taillon à qui j'ai passé tous ces documents, m'écrivit :

“ Je nie emphatiquement ce que la *Gazette* du 19 octobre donne comme ayant été dit par M. Robins.”

Je n'ai pas l'intention, pour le moment, de pousser plus loin cet incident malheureux, parce que je serais désolé de faire quoi que ce soit qui tendrait à briser l'harmonie qui a toujours existé entre nos confrères protestants et nous. Nous avons souvent différé d'opinion sur plusieurs points de la loi des pensions de retraite, mais toujours en termes convenables, comme il sied à des personnes qui ont pour mission d'instruire la jeunesse et de la former au respect du prochain, sans égard à la nationalité ni à la croyance religieuse.

UNE PRIME DE CINQ PIASTRES.

A ce moment de la séance, M. Robillard veut bien, avant son départ, offrir une prime de cinq piastres pour le meilleur essai que l'on pourra produire sur l'enseignement de la langue française.

Je mets pour condition dit-il, que les jeunes instituteurs seuls peuvent concourir, et que les manuscrits devront être adressés le plus tard pour le 15 mai prochain, au comité des concours, qui se composera comme suit : MM. le Président et le Secrétaire ; MM. Archambault, Lacroix et Demers.

M. le Président, au nom de l'assemblée, remercie M. Robillard de sa générosité, et espère que ce don aura pour effet de stimuler l'ardeur chez les jeunes instituteurs, surtout ceux qui ont des aptitudes spéciales à tenir une plume.

Sur l'invitation de M. le Président, M. A.-D. Lacroix prend la parole et expose avec clarté la méthode et les procédés qui doivent guider le maître dans l'enseignement de la numération et des quatre règles simples de l'arithmétique à de jeunes enfants.

Il est d'opinion, contrairement à ce qui se fait encore dans bon nombre d'écoles élémentaires, que l'on doit enseigner simultanément la numération et les quatre règles fondamentales.

Cet enseignement doit être à la fois tout intuitif et socratique, c'est-à-dire que le maître aura soin de ne se servir d'abord que de nombres concrets, qui en même temps soient immédiatement sensibles pour tous les élèves. Le maître

se servira, par exemple, du boulier-compteur, ou autres objets connus des élèves, tels que crayons, plumes, etc., etc.

Par ce moyen l'enfant apprend beaucoup plus tôt à se rendre compte de la valeur réelle des nombres.

Quant à l'intuition, elle devra, sans trop d'effort, naître dans l'esprit des élèves à la suite d'opérations sagement calculées sur ces nombres concrets.

Si maintenant, le maître, ayant un crayon dans la main, demande à ses élèves de lui dire ce qu'il tient ainsi dans la main, il est alors évident que la réponse ne se fera pas trop attendre et que tous répondront : Un crayon (1).

Et si à ce premier crayon, le maître en ajoute un autre, et leur pose de nouveau cette question :

Combien un crayon, plus un autre crayon font-ils de crayons ?

Les élèves répondront encore sans plus d'embarras : Deux crayons (2).

Le maître : Si, de ces deux crayons que vous voyez, j'en ôte un, combien me restera-t-il de crayon ?

Les élèves : Un crayon.

Le maître : En effet, il ne me reste plus qu'un crayon ou une fois un crayon. Mais, si à une fois un crayon j'ajoute encore une fois un crayon, combien alors deux fois un crayon font-ils de crayons ?

Les élèves : Deux crayons.

Le maître : Dites-moi maintenant combien y a-t-il de fois un crayon dans deux crayons ?

Les élèves : Deux fois un crayon.

En même temps que ces exercices ont lieu, le maître écrit au tableau noir les signes 1, 2, que les élèves copient sur leurs ardoises, commençant ainsi à étudier la numération.

Ainsi donc, d'après la méthode dont il vient d'être donné un simple exposé, on conviendra que l'élève peut et doit arriver très vite à avoir le sens intuitif de ces diverses opérations de la numéra-

tion, de l'addition et de la soustraction, de la multiplication et de la division.

Afin de varier davantage ces petites opérations, qui se font mentalement d'abord, le maître ajoutera graduellement au nombre deux, une unité, puis une autre, et ainsi jusqu'à dix.

Tous ces exercices bien compris de tous, sont répétés au tableau noir, et les élèves les copient ensuite sur leurs ardoises, et cela jusqu'à ce qu'ils puissent d'eux-mêmes faire de petits calculs sur des nombres n'excédant pas dix unités.

Ces exercices doivent se continuer encore avec gradation et variété, sur des nombres de plus de dix unités.

Dès que les élèves connaissent leur numération jusqu'à cent, il est facile alors de les conduire de là à celle des mille et des millions même. Mais, à ce moment, il y a longtemps que les élèves ont, par intuition, compris ce en quoi consiste la numération, et ce que sont les quatre règles simples. Alors la définition du maître leur paraîtra claire et facile à retenir. Il ne faut pas oublier non plus le rôle important que joue le calcul mental dans l'enseignement des quatre règles simples. La raison de l'enfant y a acquis plus de facilité et de précision, son jugement s'est fortifié et son goût pour le calcul s'est développé. C'est avec plaisir qu'il cherchera maintenant la solution de petits problèmes, pratiques avant tout, que son maître lui aura donné à résoudre.

Dans beaucoup trop d'écoles, continue le conférencier, on suit un tout autre procédé, qui consiste à faire apprendre d'abord aux élèves la numération, que l'on pousse parfois jusqu'aux trillions, puis les quatre règles simples qu'on se garde bien d'enseigner simultanément, mais, au contraire, les unes après les autres, et toujours n'opérant que sur des nombres abstraits.

Jugez un peu, messieurs, si un tel enseignement convient bien à de si jeunes

intelligences, s'il est propre à leur faire aimer l'arithmétique et à développer chez eux le goût du calcul.

Ces quatre opérations de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division, dit M. Lacroix, en terminant, étant la base de toute l'arithmétique, il convient de les enseigner à ces jeunes enfants selon des procédés tout à fait à la portée de leur intelligence. Pour cela, la méthode intuitive et simultanée, ainsi que je viens de l'exposer, me semble réunir les qualités les plus propres pour rendre fructueux l'enseignement de l'arithmétique dans ses quatre règles fondamentales.

MM. Lippens et Morrin félicitent M. Lacroix de l'exposé intéressant et instructif qu'il vient de faire, et tous deux, continuant la discussion, donnent, au sujet des difficultés que présentent parfois la numération et les quatre règles simples, notamment la soustraction, des procédés pleins d'originalité et dont l'application en classe aurait pour effet de mieux faire saisir aux élèves le mécanisme de ces opérations.

MM. Archambault, Demers et Gélinas approuvent pleinement tout ce qui vient d'être dit.

M. Brisebois ajoute, qu'afin de donner un résultat pratique à cette excellente conférence de M. Lacroix, directeurs et professeurs, surtout ceux qui enseignent l'arithmétique, devraient s'entendre pour enseigner cette branche d'après les principes qui viennent d'être exposés.

La séance est alors ajournée à 2½ hrs de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

En ouvrant cette séance, M. le Président fait la remarque suivante :

Jusqu'à ce moment, dit-il, l'Association ne s'est point occupée de l'enseignement religieux, parce que, comme elle l'a déclaré dans une circonstance solennelle, il va de soi que la religion tient de droit

le premier rang dans les matières scolaires. Aujourd'hui, il ne saurait être question de discuter l'opportunité de cet enseignement : nous voulons simplement savoir de l'un de ceux qui réussissent le mieux à donner l'instruction religieuse aux enfants, les moyens qu'il emploie pour obtenir d'aussi bons résultats.

La parole est à M. Teasdale.

Celui-ci traite donc de l'enseignement religieux dans l'école.

Il en donne d'abord la définition, en fait voir toute l'importance et démontre les heureux effets qu'il produit dans le cœur et l'esprit des élèves.

M. Teasdale explique aussi la nature des principes qu'on ne doit pas perdre de vue dans l'enseignement de la religion.

Ces principes, il les énonce comme suit :

1° L'enseignement de la religion doit être rattaché aux vérités rationnelles qui lui servent de bases.

2° L'enseignement du dogme doit être basé sur l'histoire ;

3° L'enseignement de la morale doit être rattaché au dogme, comme le dogme à l'histoire ;

4° L'instituteur doit faire aimer la religion et l'enseignement religieux ;

5° L'enseignement du dogme et de la morale doit être fécondé par la prière ;

6° L'enseignement de la religion doit être pratique.

Le conférencier a su, dans son travail, condenser avec intelligence la doctrine de l'Eglise sur cette matière. Ses observations et ses réflexions personnelles sont aussi pleines d'apropos et de justesse.

M. Teasdale a bien voulu, en terminant, promettre de donner, pour la prochaine réunion, la 2e partie de sa conférence, dans laquelle il aura à parler de l'enseignement des prières, de l'histoire sainte et du catéchisme.

M. le Président offre, au nom de l'assemblée, ses félicitations à M. Teasdale,

pour l'importante conférence qu'il vient de donner, et le remercie d'avance de vouloir bien promettre la suite de son remarquable travail, pour la prochaine réunion.

SUJET DE DISCUSSION :

De l'attention que l'on doit accorder à l'enseignement oral et du cas que l'on doit faire du livre de texte, dans le cours élémentaire.

M. Leblanc, chargé de commencer la discussion, n'hésite pas à se déclarer partisan de l'enseignement oral dans le cours élémentaire. Pour moi, dit-il, l'enseignement du maître — mais du maître *compétent* — est et sera toujours le plus profitable pour l'élève, auquel le livre de texte répugne généralement. Avec le maître qui possède bien sa matière, l'élève n'a pas besoin de livre, car la parole du maître lui suffit, et sa manière d'expliquer oralement les choses ou les principes d'une science quelconque, l'intéresse vivement et conséquemment l'instruit.

Avec le livre de texte, au contraire, qu'arrive-t-il le plus souvent, pour ne pas dire toujours ? Il arrive alors que c'est la méthode du *par cœur* qui règne dans toute une école, des plus petits élèves jusqu'aux plus grands. Cet inconvénient grave, cet abus, ce vice enfin est tel, que j'ai en horreur le livre de texte, qui ne dit rien ou presque rien à l'élève, qui n'éveille nullement son attention, qui ne lui rend enfin aucun service. D'ailleurs, dans tous les pays les plus avancés en matière scolaire, c'est l'enseignement oral qui est le plus en honneur. Seulement, pour le bien donner, il faut être, encore une fois, professeur compétent.

Une autre raison, ajoute M. Leblanc, devrait nous engager à suivre ce mode d'enseignement. C'est que par ce mode, on décharge l'enfant de livres inutiles, dont le prix pèse d'autant plus lourd

dans le budget des parents que ceux-ci ont plus d'enfants.

On demande, sous prétexte d'économie, l'*uniformité* des livres scolaires. A ce même point de vue, l'enseignement oral devrait occuper la place la plus large possible dans toutes les classes du cours élémentaire. A mon sens, le *livre de lecture*, le *cahier d'écriture*, le *cahier de devoirs* et le *cahier-brouillon*, et plus tard le *catéchisme* pour l'élève qui se prépare à la première communion, sont les seuls effets dont l'élève a besoin tant qu'il fréquente le cours élémentaire.

M. Courval, au contraire, soutient que l'enseignement donné avec le *concours du livre de texte*, est le seul, en somme, qui profite réellement aux élèves.

La jeunesse actuelle, dit-il, avec la légèreté, l'insouciance et l'insubordination qui la caractérisent, est loin de saisir à première vue les démonstrations, si simples soient-elles, qui lui sont faites oralement. Et si à cela on ajoute le manque de moyens disciplinaires, on conçoit facilement que le pauvre professeur qui, dans ces circonstances, s'adresse au seul sens de l'entendement court grand risque de voir ses talents et ses peines perdus, simultanément avec le temps de l'élève.

Dans l'enseignement oral, continue l'orateur, je vois bien les efforts du professeur, je n'entrevois pas ceux de l'élève, et comme c'est en forgeant, — et non au bruit du marteau — qu'on devient forgeron, jugez alors, messieurs, du cas que l'on doit faire de l'enseignement oral à l'exclusion de tout livre de texte.

D'ailleurs, messieurs, l'enseignement ne se donne, ni ne s'acquiert comme des anecdotes ou des contes de Perrault. Il faut, pour le rendre effectif, que le maître use de *cartes*, de *tableaux*, de *livres* enfin. Il ne faut pas oublier non plus que tout ce qui se perçoit par un seul sens, est toujours plus ou moins obscur.

En résumé, dit l'orateur, l'enseigne-

ment oral offre peu de chances de succès dans nos écoles, mais le livre de texte, au contraire, suffisamment expliqué, *facilite* la tâche du maître qui, généralement, a affaire à un trop grand nombre d'élèves.

M. Lippens continue la discussion :

L'enseignement oral, dit-il, remonte à Pestalozzi. Avant lui, l'acquisition des connaissances était le but unique. On prenait la méthode la plus facile — le par cœur. — On ne songeait guère au développement intellectuel.

Dans la pédagogie moderne, dont Pestalozzi est le père, la matière acquise ne joue qu'un rôle secondaire, et l'objet principal est le développement de l'intelligence. Le but, enfin, est d'arriver aux *notions générales et abstraites*, applicables plus tard à un objet particulier et selon la position que l'élève occupera dans la société.

Ainsi donc les matières étudiées sont l'instrument pour développer l'intelligence. Le concret est antérieur à l'abstrait, la langue précède la grammaire, les objets sont également antérieurs aux signes, comme c'est le cas pour les chiffres. Pour suivre un ordre logique et se conformer à la loi psychologique, il faut, dans ce développement intellectuel chez l'enfant, l'*intuition*, comme point de départ. Les choses d'abord, les mots ensuite ; les exemples, puis les règles ; l'explication claire et intuitive avant l'application et l'invention qui constitue l'effort suprême, puisque l'élève façonne et retravaille la matière acquise. A mesure qu'il avance, il devient lui-même et s'accoutume ainsi petit à petit à se tirer d'affaire tout seul ou à l'aide de livres qu'il consulte.

Il est certain qu'on abuse encore énormément du mot à mot et qu'on prive alors les élèves de l'occasion de réfléchir et de s'exprimer par eux-mêmes.

Dans l'enseignement oral et intuitif, on va droit à l'intelligence, et on rejette toute espèce de formules textuelles.

Avec cet enseignement, on pousse l'élève le plus vite possible au travail personnel, et on lui impose un travail raisonné qui met en jeu toutes ses facultés.

Un professeur qui parlerait toujours, sans se préoccuper trop d'être compris de ses jeunes auditeurs, ne fournirait que la caricature de l'enseignement oral ou intuitif. Car un des caractères essentiels de cet enseignement est de laisser les choses parler elles-mêmes, comme aussi de ne jamais faire lire ou réciter un mot nouveau pour les élèves, sans leur en faire comprendre le sens.

En résumé, dit M. Lippens, l'enseignement doit être avant tout *oral*, c'est-à-dire qu'il doit venir du maître. On pourrait certainement aussi diminuer le nombre de livres de texte, et remplacer cela avantageusement dans chaque école, par un outillage plus complet, comprenant *tableaux, gravures, collection d'objets divers*, et surtout une BIBLIOTHÈQUE DE CONSULTATION ET D'INSTRUCTION à la disposition du maître et des élèves.

M. Demers dit que le livre de texte et l'enseignement oral ne doivent pas s'exclure réciproquement dans la classe, mais se compléter, s'entraider mutuellement. N'oublions pas toutefois que le livre de texte ne doit jouer dans l'enseignement que le second rôle. Et si, d'un autre côté, l'enseignement oral doit tenir une si grande place, il devient par là évident que le maître devra chaque jour préparer sa classe avec soin.

M. Lacroix à son tour abonde dans le sens des paroles de M. Demers

Pour lui aussi, le livre de texte doit être considéré comme aide-mémoire pour l'élève.

M. l'abbé Verreau, invité à dire quelques mots, s'exprime à peu près comme suit :

Il y a, dit-il, dans ce système de l'enseignement oral, une méthode que nous suivons ici depuis plusieurs années, et

qui certainement nous donne satisfaction.

Quand j'appris à lire, l'habitude était alors de faire apprendre textuellement toutes choses. Par ce procédé, la mémoire se développait sans aucun doute, mais au détriment des autres facultés. Par l'enseignement oral, au contraire, le maître qui sait bien le donner, développe à la fois toutes les facultés de l'enfant. Sans doute, il faut observer une certaine mesure, car il faut aussi faire travailler l'élève qui a à s'instruire sous la direction sage et éclairée de son guide, le maître.

Le mot à mot ou le par cœur n'est pas une méthode, c'est plutôt l'opposé de toute méthode. Le maître doit donc parler avec clarté et s'assurer que l'élève a compris. Pour cela, l'interroger souvent, car l'élève peut oublier facilement une explication, sans qu'il y ait pour cela de sa faute. Voilà pourquoi il est bon de *revenir souvent sur une explication donnée*, et avancer lentement plutôt que de chercher à aller vite.

Parlant du livre de texte, M. le Principal trouve qu'en général, il est mal fait, toute gradation fait généralement défaut. Une raison de plus pour ne pas s'abandonner trop au livre de texte.

Le maître, ajoute-t-il, devrait, après avoir expliqué une règle de grammaire, par exemple, donner à ses élèves l'occasion d'appliquer immédiatement cette règle en classe, leur donnant quelque exercice à faire. Alors le maître pourrait plus facilement se rendre compte si ses élèves l'ont bien compris.

M. le Président résume en quelques mots cette dernière discussion, et remercie tous ceux qui ont bien voulu prendre part à cette conférence, et particulièrement MM. les orateurs et les conférenciers qui en ont fait tous les frais.

L'heure étant trop avancée, la conférence n'a pu s'occuper du projet d'une association générale des instituteurs de

la province, ni prendre en considération certaines résolutions que nous ont transmises nos confrères protestants.

Ces questions et d'autres sont remises à une prochaine réunion.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,
Secrétaire.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

La Dictée

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ORTHOGRAPHE

M. Payot, inspecteur d'académie à Privas, a publié dans la *Revue universitaire* (1) un très intéressant article contre l'usage que l'on fait habituellement de la dictée pour l'enseignement de l'orthographe à l'école primaire. Plus récemment, dans la *Revue pédagogique* (2), M. Carré, adoptant le raisonnement de M. Payot, apporte aux conclusions pratiques de son collègue de l'Ardèche, très fortes déjà par les données scientifiques qui les accompagnent, l'appui de son expérience si sûre et si universellement reconnue.

Nos instituteurs, avides de mieux faire, s'enthousiasment aisément pour les méthodes nouvelles ; mais certains d'entre eux, souvent les meilleurs parmi les plus jeunes, sont naturellement conduits à forcer les indications qu'on leur donne. Croyant qu'il importe, pour mettre en relief l'originalité des procédés modernes, de faire table rase de la routine ancienne, ils risquent de s'égarer au détriment de la régularité, de la rapidité même des progrès de leurs élèves.

Certes, je reconnais, avec MM. Carré et Payot, que l'on use assez mal de la

dictée dans un trop grand nombre d'écoles, et qu'une analyse scientifique des phénomènes de la mémoire conduit, d'une manière indiscutable, à signaler d'abord les points faibles d'un enseignement routinier, à indiquer ensuite avec précision la méthode qui devra guider l'instituteur dans ses exercices journaliers. Cependant je crains qu'un grand nombre de maîtres dociles ne retiennent, comme des préceptes ayant force de loi ou tout au moins comme des théorèmes, les maximes suivantes, qui sont présentées en bonne lumière dans les articles de MM. Carré et Payot et qui, pour un lecteur superficiel, semblent les résumer :

“ Aujourd'hui je suis presque tenté de croire que si nos enfants apprennent l'orthographe, ce n'est pas *par* la dictée, mais *malgré* la dictée.” (Payot, *loc. cit.*)

“ En tout cas, si l'on combat en partie (par les corrections de dictée) les souvenirs visuels défectueux, on ne fait rien pour détruire le souvenir graphique vicieux, et c'est lui qui conduit la main... De sorte que le maître enseigne plutôt l'incorrection orthographique que l'orthographe ; le maître est très souvent un professeur de fautes d'orthographe.” (Payot, *ibid.*)

“ La dictée n'est peut-être pas le meilleur moyen à employer pour enseigner l'orthographe ; il y en a sans doute d'autres qui seraient plus prompts, plus sûrs et plus efficaces.” (Carré, *loc. cit.*)

“ On n'a pas assez remarqué que si la dictée est à sa place dans un examen où il s'agit de constater ce qu'un élève sait en orthographe, elle convient certainement moins dans une classe comme exercice préparatoire... Que de loin en loin le maître fasse une dictée d'orthographe à ses élèves, rien de mieux ; mais que cette vérification ait lieu presque tous les jours, et pendant toute la durée de la scolarité, voilà ce qui ne se comprend plus.” (Carré, *ibid.*)

(1) 15 juin 1896.

(2) Novembre 1896.

Et la conclusion, pour notre jeune instituteur, sera qu'il ne doit pas, à l'avenir, perdre son temps et celui de ses élèves à faire des dictées.

Je suis d'un autre avis, et je crois qu'un très grand nombre de maîtres obtiendraient des résultats inférieurs dans l'enseignement de l'orthographe, s'ils renonçaient à la dictée.

* * *

Un procédé pédagogique est bon, quand il s'adapte d'une manière satisfaisante à l'intelligence et au zèle moyens des instituteurs et des élèves. L'enseignement ordinaire de l'orthographe par la dictée, ou, pour nous exprimer plus exactement, avec la dictée, satisfait à cette condition fondamentale.

Rappelons, en effet, les exercices mis en œuvre dans nos bonnes écoles primaires pour l'enseignement de l'orthographe.

1° L'élève, sachant déjà lire et écrire, s'exerce à copier de son mieux quelques phrases imprimées dans un livre ou manuscrites au tableau, phrases au sujet desquelles l'instituteur a donné, ou doit avoir donné, les explications nécessaires à l'intelligence du sens et de l'orthographe ;

2° Quand l'élève sait copier, à peu près sans hésitation et sans fautes, il passe aux premiers exercices de dictée. Nos maîtres ont l'habitude—c'est pour eux d'ailleurs un devoir—de lire et d'expliquer le texte, qui est écrit au tableau et relu ; enfin, le tableau effacé ou retourné, le texte est dicté (1) ;

3° Plus tard, dans le cours moyen, après lecture et explication par le maître, le texte est dicté, sans avoir été préalablement écrit au tableau. Il est important de remarquer que le maître effectue

la dictée du texte, en parlant le plus lentement possible ;

4° La correction s'opère en échangeant les cahiers ;

5° Les fautes d'orthographe doivent être très nettement corrigées (1) ; quelques maîtres font copier par l'élève, à la suite de la dictée, les mots mal écrits. Certains même donnent la dictée corrigée à transcrire comme page d'écriture.

Et cette méthode d'enseignement de l'orthographe me paraît satisfaire d'une façon très suffisante aux conditions fondamentales que les découvertes récentes de psychologie recommandent à l'attention des pédagogues.

Les souvenirs auditifs, visuels, graphiques et d'articulation, liés à chaque mot, sont formés et fortifiés par les exercices journaliers et consécutifs de lecture, d'écriture, de langage et de récitation, que l'on mène de front dans l'immense majorité de nos écoles. M. Carré lui-même a depuis longtemps attiré l'attention des instituteurs sur l'avantage de cette méthode ; il sait mieux que personne qu'elle est suivie avec succès.

A partir du cours moyen, la dictée est faite à des enfants possédant déjà un vocabulaire assez étendu, ayant appris à écrire correctement un grand nombre de mots ; leur mémoire sans doute est infidèle pour bon nombre de ces mots, mais sa défaillance variera d'objet avec les individus. Le maître ne peut rectifier systématiquement, par des exercices de copie ou de vocabulaire, les erreurs latentes de mémoires si diverses, et la dictée m'apparaît, pour découvrir ces erreurs, comme une opération mécanique tout à fait remarquable. Le texte est dicté, le

(1) Dans la plupart des bons cours élémentaires, les fautes étant marquées, chacun reprend son cahier et remplace les fautes par les mots correctement écrits. A cet effet, l'élève s'aide du livre de lecture, si ce livre a fourni le texte de la dictée, ou consulte le tableau mis de nouveau en lumière comme au moment de l'explication préalable du texte.

(1) Dans certaines écoles, on dicte aux élèves du cours élémentaire un fragment du livre de lecture expliqué le jour même ou la veille.

cahier de chaque élève porte la trace des défaillances respectives; le maître n'a plus que l'embarras du choix pour donner à la mémoire de chacun une impression nouvelle et correcte. La dictée est donc autre chose qu'un moyen de vérification; c'est aussi un *procédé d'étude*, car elle permet à l'instituteur d'apprécier tous ses élèves et à chaque élève de se connaître et de se juger en ce qui concerne l'orthographe.

MM. Carré et Payot font, il est vrai, l'objection suivante sur laquelle ils insistent beaucoup :

“ Le souvenir auditif n'a que fort peu de valeur au point de vue orthographique. Restent les souvenirs d'articulation, les souvenirs graphiques et les souvenirs visuels. Les premiers, dans la dictée, sont négligés. Les souvenirs graphiques sont déplorables, ainsi que les souvenirs visuels *actifs*, quand l'élève orthographie mal le mot; il l'écrit mal, il le voit et le revoit mal écrit; de sorte que le mot défectueux se fixe dans sa mémoire par ces deux souvenirs très nets. Que fait alors le maître? Il corrige à l'encre rouge, ce qui ne peut effacer le souvenir visuel vicieux, parce qu'en écrivant le mot vicieusement, l'élève a fait un effort de recherche, tandis qu'il lit la correction sans effort.”

On peut répondre que l'élève, quand il écrit sous la dictée *rapidement*, ce qui est le cas de la pratique dans nos écoles, trace les mots sur son cahier sans grande attention et sans effort de recherche. Pendant la correction, au contraire, qu'il suit, ne l'oublions pas, sur le cahier d'un autre, son attention est attirée sur des mots bien écrits: l'impression fugitive d'un mot entrevu mal orthographié étant remplacée aussitôt par celle du mot corrigé. Enfin, quand il reprend son cahier et qu'il l'examine avec soin (1), il revoit des mots correctement écrits.

(1) Et qu'il le corrige en consultant son livre ou le tableau sur lequel le texte est inscrit, quand il s'agit du cours élémentaire.

Cependant l'effort de recherche sur un mot mal écrit, que MM. Payot et Carré estiment si nuisible dans l'enseignement de l'orthographe, existe exceptionnellement lorsque l'élève, relisant sa dictée avant de la soumettre à la correction, rencontre un mot qu'il ignore ou sur lequel sa mémoire lui semble en défaut. Alors il articule le mot, il l'écrit rapidement, l'examine, fait appel inconsciemment à ses divers souvenirs et finalement adopte une forme quelconque, ou fait un pâté. Mais le doute reste dans son esprit; il considère ce qu'il a écrit comme une indication provisoire; dès qu'il prend, pour la correction le cahier de son voisin, ses yeux se portent sur le mot douteux, à moins qu'il n'ait déjà copié furtivement le mot en question sur ce même voisin; et, quand il relira son cahier corrigé, il imprimera de nouveau dans ses yeux l'orthographe correcte du mot, qu'il a mise probablement dans sa main en corrigeant le cahier du camarade ou son propre cahier (1).

* * *

L'enseignement de l'orthographe avec la dictée et non par la dictée—car la leçon d'orthographe consiste dans les explications qui précèdent et dans les observations et les opérations qui suivent la dictée du texte—offre ce grand avantage, au point de vue de la pédagogie, que tous les maîtres peuvent appliquer la méthode avec une correction et un succès suffisants, pourvu qu'on leur donne quelques conseils généraux. Tandis que les nouveaux procédés recommandés par MM. Payot et Carré seraient d'une application infiniment

(1) Dans nos bonnes écoles du Morbihan, l'élève du cours élémentaire corrige son propre cahier, ainsi que nous l'indiquons dans les notes précédentes; mais, dans le cours moyen préparatoire au certificat d'études, l'élève, au lieu de marquer simplement la faute sur le cahier d'un camarade, effectue la correction.

plus délicate, parce qu'ils constituent des instruments pédagogiques plus parfaits; et beaucoup de nos instituteurs, malgré leur bonne volonté, n'auraient pas les qualités personnelles que l'emploi de la nouvelle méthode exige.

Enseigner l'orthographe par la copie d'une série de textes convenablement choisis et par des *exercices de vocabulaire* savamment gradués présentera l'immense difficulté suivante. Afin de graver dans la mémoire les souvenirs graphiques et visuels d'une façon durable, le maître devra attirer à chaque instant, de la manière la plus vive, l'attention des jeunes enfants sur le devoir qu'il leur a choisi: tâche extrêmement difficile quand il s'agit de diriger une division de plus de dix élèves et pratique seulement pour l'enseignement individuel. La copie d'un texte n'exige qu'une attention et qu'une application limitées: un exercice de vocabulaire excite plus spécialement l'effort nécessaire pour retrouver le sens des mots ou la relation que les sens de divers mots consécutifs peuvent avoir entre eux. Aussi l'élève trop soutenu ne comprendra pas spontanément la nécessité d'un effort supplémentaire que le maître, je le crains, sera trop souvent incapable de provoquer. C'est pourquoi, dans la plupart des cas, la copie ne donnera aux souvenirs visuels et aux souvenirs graphiques qu'une intensité insuffisante.

Comme moyen de vérification, non d'enseignement (Payot), on aura parfois recours à la dictée, car elle permet de constater de loin en loin les progrès des élèves (Payot). Le maître devra, après la correction, remédier aux défaillances respectives de la mémoire de chacun. Emploiera-t-il dans ce but la copie des mêmes textes, et les mêmes exercices de vocabulaire? Cherchera-t-il des devoirs nouveaux, appropriés pour chaque élève aux fautes constatées dans son devoir? Marquera-t-il simplement les fautes et

fera-t-il copier plusieurs fois les mots corrigés? Ce dernier moyen me paraît seul pratique, et M. Payot l'indique. Mais j'en déduis qu'il sera avantageux de répéter *fréquemment* cette chasse aux fautes d'orthographe, la dictée.

Nous retombons ainsi dans la vieille méthode. Et la dictée nous apparaît comme un *exercice d'étude*, non seulement parce qu'elle permet au maître de retrouver pour chaque élève les lacunes du premier enseignement, mais encore et surtout parce que, exigeant un effort d'attention plus grand que la copie, elle constitue un exercice de degré plus élevé. C'est d'ailleurs un exercice de même espèce: en effet, quand l'élève transcrit sur son cahier quelques mots qu'il a vus depuis très peu de temps, depuis un très petit nombre de secondes, il fait une copie; quand il transcrit des mots qu'il a vus depuis un temps beaucoup plus long, il fait une dictée.

Ah! s'il était possible, en employant la copie et les exercices de vocabulaire, de ne laisser jamais voir aux élèves que des mots correctement écrits, la suppression de la dictée serait à essayer pour les raisons très fortes qu'expose M. Payot. Mais l'expérience de tous les jours montre qu'il n'en est pas ainsi. Les élèves, en copiant, commettent des fautes. Quand le maître examine la *page d'écriture*, il constate trop souvent que, pour la même phrase répétée dix ou quinze fois de suite, des fautes apparaissent et deviennent plus nombreuses à mesure que l'on avance vers le bas de la page. Il faut donc accepter l'impression mauvaise produite sur la mémoire par les mots mal orthographiés, puisqu'on les trouve dans les pages de copie et même dans les exercices de vocabulaire.

Repousserons-nous les principes énoncés par M. Payot et recommandés par M. Carré? Loin de là. Ces principes

scientifiques nous permettent, en effet, de perfectionner la méthode actuelle d'enseignement de l'orthographe, en donnant à nos maîtres des préceptes raisonnés et non des conseils empiriques.

Dès le début, dans le cours préparatoire et le cours élémentaire, les éléments de l'orthographe seront inculqués par des *exercices de copie* et des *exercices de vocabulaire*, comme l'indique M. Carré.

Dès le cours élémentaire, pour les élèves suffisamment avancés, il sera dicté un texte de médiocre longueur, qui d'abord aura été lu, écrit au tableau noir et expliqué, puis effacé ou soustrait à la vue.

Dans le cours moyen, dans le cours supérieur et dans le cours complémentaire, la dictée sera faite par la méthode habituelle ; mais le maître devra préalablement lire le texte et l'expliquer, *en n'oubliant jamais d'écrire au tableau noir les mots nouveaux pour les élèves.*

Il faudra toujours s'abstenir des dictées dans lesquelles l'élève est exposé à faire un trop grand nombre de fautes, car l'effort exagéré imposé à la mémoire rend le souvenir confus et passager.

Quant à la correction de la dictée, elle sera faite en échangeant les cahiers. Les mots mal orthographiés seront ensuite écrits correctement et très nettement, par le maître si c'est possible (1), au-dessus des fautes soigneusement ratées. Enfin, l'élève recopiera, *avec le plus grand soin* et un certain nombre de fois, chaque mot corrigé.

En résumé : les souvenirs auditifs, visuels, graphiques et d'articulation, qui constituent la base de l'enseignement de l'orthographe, doivent être formés et fortifiés tout d'abord par la méthode que préconisent MM. Carré et Payot. Mais je pense qu'il convient, pour continuer et

achever l'éducation orthographique des enfants, d'utiliser la dictée fréquente, en s'efforçant d'appliquer à cet exercice les principes mnémotechniques que MM. Carré et Payot recommandent exclusivement.

A. AIGNAN,

*Agrégé et docteur ès sciences,
Inspecteur d'académie du Morbihan.*

Dictées d'orthographe usuelle.

I. DEVOIRS DE CHARITÉ.

Voyez cette pauvre créature humaine gisante au coin de la rue, dans la défaillance et le besoin, ou qu'un accident vient d'atteindre. Un homme la regarde, la plaint et passe. "Suis-je cause, se dit-il, qu'elle soit en cet état et qui m'a chargé d'elle ? C'est bien assez d'avoir à songer à soi." Un autre la regarde aussi, et son âme s'émeut. Il s'approche, la prend dans ses bras, la porte dans sa maison, la couche sur son lit, et la veille, et la soigne comme le frère soigne son frère, et l'ami, son ami.

De ces deux hommes, lequel a vraiment accompli le devoir ?

Repoussez l'injustice faite à autrui avec la même fermeté, la même constance, que si elle l'était à vous-même ; étendez votre main entre l'oppressur et l'opprimé. Votre frère, c'est vous. et, quand on l'opprime, n'êtes-vous pas opprimé aussi ?

Que l'orphelin trouve en vous un père, la veuve et le vieillard, un appui, l'étranger, un hôte secourable ; soyez l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux. Ayez, pour les affligés, de ces paroles de l'âme qui tempèrent l'amertume des pleurs. Il n'est point de souffrance que la sympathie n'allège. (LAMENNAIS.)

(1) Dans les classes nombreuses il ne peut en être ainsi ; l'élève lui-même corrige, comme il a été dit précédemment.

II. LA MODESTIE.

Un cultivateur visitait ses champs pour s'assurer si la moisson serait bientôt mûre ; il était accompagné de sa fille Pauline, belle enfant de dix ans à dix ans et demi. " Encore quelques jours, s'écria le père, et tous ces blés sont bons à couper ; c'est alors qu'il faudra que tous les membres de la famille mettent la main à l'œuvre." Le père avait beau parler, sa fille ne l'écoutait pas, tout occupée qu'elle était à comparer les brins de blé les uns aux autres. " Voyez, mon père, lui dit-elle enfin, comme quelques tiges tiennent leur tête toute droite et toute fière ; ce sont apparemment les meilleures, celles qui se trouvent toutes remplies de grains ; et ces autres qui se baissent presque à terre, elles sont assurément à peu près stériles. Quelle que soit leur humilité, elle ne sera jamais au niveau de leur inutilité."

Le père, arrachant quelques tiges, les fit examiner à sa fille. " Vois, ma chère enfant, s'écria-t-il ; cet épi, toute fière qu'était son attitude, se trouve complètement vide ; cet autre, quelle qu'ait été son inclinaison, est rempli des grains les plus beaux et les plus lourds. Il en est ainsi dans le monde, ma chère enfant : ceux qui affectent les plus grands airs, les individus les plus bouffis d'orgueil et de vanité, tout superbes qu'ils paraissent, cachent souvent la plus complète nullité sous les dehors les plus brillants."

III. COMBAT DES THERMOPYLES.

Au milieu de la nuit, les Grecs, Léonidas à leur tête, sortant du défilé, s'avancent à pas redoublés dans la plaine, renversent les postes avancés et pénètrent dans la tente de Xerxès qui avait déjà pris la fuite. Ils entrent dans les tentes voisines, se répandent dans le camp et se rassasient de carnage. La terreur qu'ils inspirent se reproduit à

chaque pas, à chaque instant, avec des circonstances plus effrayantes. Des bruits sourds, des cris affreux annoncent que les troupes d'Hydarnès sont détruites, que toute l'armée le sera bientôt par les forces réunies de la Grèce. Les plus courageux des Perses ne pouvant entendre la voix de leurs généraux, ne sachant où porter leurs pas, où diriger leur course, se jetaient dans la mêlée et périsaient par la main les uns des autres, lorsque les premiers rayons du soleil offrirent à leurs yeux le petit nombre des vainqueurs. Ils se forment aussitôt et attaquent les Grecs de toutes parts. Léonidas tombe sous une grêle de traits ; l'honneur d'enlever son corps engage un combat terrible entre ses compagnons et les troupes les plus aguerries de l'armée persane. Deux frères de Xerxès, quantité de Perses, plusieurs Spartiates y perdirent la vie. A la fin, les Grecs, quoique épuisés et affaiblis par leurs pertes, enlèvent leur général, repoussent quatre fois l'ennemi dans sa retraite, et après avoir gagné le défilé, franchissent le retranchement et vont se poster sur la petite colline qui est près d'Antella ; ils s'y défendirent encore quelque temps, et contre les troupes qui les suivaient, et contre celles qu'Hydarnès amenait de l'autre côté du détroit. (BARTHÉLEMY.)

IV. UNE PETITE VILLE.

Nous rentrons l'hiver dans la ville, si c'est une ville toutefois qu'un rassemblement de *commérages*, une collection d'*ennuis* tout à la fois *divers et monotones*. La naissance, le mariage et la mort composaient toute l'histoire de notre société, et ces trois événements différaient là moins qu'ailleurs. Représentez-vous ce que c'était que d'être assises autour d'une table à thé, plusieurs heures par jour après dîner. La société était composée de sept femmes, *les plus graves* de la province ; deux d'entre elles étaient des demoiselles de cinquante ans, timides

comme à quinze, mais beaucoup moins gaies qu'à cet âge.

Une femme disait à l'autre : " Ma chère, croyez-vous que l'eau soit assez bouillante pour la jeter sur le thé ? — " Ma chère, répondait l'autre, je crois que ce serait trop tôt, car ces messieurs ne sont pas encore prêts à venir." Tous les quarts d'heure, il s'élevait une voix qui faisait la question la plus insipide pour obtenir la réponse la plus froide ; et l'ennui soulevé retombait avec un nouveau poids sur ces femmes, que l'on aurait pu croire malheureuses, si l'habitude prise dès l'enfance n'apprenait pas à tout supporter... Je passais quelquefois des jours entiers dans ces sociétés, sans entendre dire un mot qui répondît ni à une idée ni à un sentiment. Tous les âges avaient des plaisirs semblables : on prenait le thé, on jouait au whist, et les femmes vieillissaient en faisant toujours la même chose, en restant toujours à la même place. Le temps était bien sûr de ne pas les manquer : il savait où les prendre.

(Mme DE STAEL.)

QUESTIONS ET EXPLICATIONS. — *Commérages* : propos de commères, c'est-à-dire, ici, de femmes très bavarder. — *Ennuis divers et monotones* : ces ennuis, quoique différents, dissemblables, devenaient monotones par suite de leur répétition fréquente ; les ennuis pouvaient varier dans la journée, mais les mêmes se reproduisaient le lendemain. — *Les plus graves* : les plus posées, les plus sérieuses de la ville et des environs. — *Prêts à* : règle relative à l'orthographe des expressions prêt à, près de. (Dans prêt à — disposé à — , prêt est un adjectif qui s'accorde avec le mot qu'il qualifie ; près de — sur le point de — est une locution prépositive.) — *Quarts d'heure* : quel est le sens de l'expression le quart d'heure de Rabelais ? (Le moment où il faut payer son écot ; tout moment fâcheux, désagréable.) D'où vient cette expression ? (C'est une allusion à l'embarras où se trouva Rabelais un jour qu'il était sans argent dans une auberge de Lyon. L'idée lui vint alors de se faire arrêter pour être ramené sans frais à Paris. Il disposa, raconte-t-on, dans un

endroit apparent de sa chambre, de petits paquets portant cette inscription : poison pour le roi, poison pour la reine, poison pour le dauphin. Arrivé dans la capitale, il écrivit son aventure à François Ier qui le fit immédiatement mettre en liberté. — *Insipide* : sans valeur, sans intérêt, sans esprit. Dans son sens propre, *insipide* ou *insapide* signifie sans saveur, sans impression sur le sens du goût. — *Que l'on aurait pu croire* : fonction de que ? (Complément direct de croire.) — *Whist* : jeu de cartes. (F. L.)

Phrases à corriger.

1. Le système cellulaire est l'atelier des infiniments petits.
2. Il est difficile de rendre plus ample justice à celle que les anglais avaient si longtemps méconnu et traité en ennemie.....
3. Comme on a pu le voir, dans notre rapport de la cour d'assise, M. a été honorablement acquitté par le grand jury de l'accusation qu'on avait porté contre lui.
4. Les arbres que vous avez vu, dépouillés de leur parure et élevant désespérément leurs longues branches sèches, se sont soudain couverts de feuilles et de fleurs.
5. Que de florissants villages, de riches paroisses, ces Canadiens auraient formé si au lieu de s'exiler, ils s'étaient bravement enfoncé dans la forêt la hache du défricheur à la main !
6. Si je voulais prouver que les méchants ne peuvent être heureux, je parcourrais l'histoire de cette foule de scélérats qui, au comble de la grandeur et de la puissance, n'ont pu trouver le bonheur ; et de tous ces exemples, je conclurais que le bonheur n'est point fait pour les méchants.

Corrections.

1. des *infiniment* petits.
2. que les Anglais avaient si longtemps *méconnue* et *traitée* en ennemie.

3. cour d'arsises qu'on avait portée contre lui.

4. Les arbres que vous avez vus.....

5. Que de florissants villages, de riches paroisses ces Canadiens auraient formés si, au lieu de s'exiler, ils s'étaient bravement enfoncés dans la forêt, la hache du défricheur à la main !

6. je conclurais... ..

Composition.

I

L'ORGUEILLEUX.

(Lire aux enfants l'histoire suivante, la leur faire raconter ensuite de vive voix, puis par écrit.)

Pierre est orgueilleux. Et de quoi, je vous prie ? De sa jolie figure que le bon Dieu lui a donnée ; de la fortune de ses parents, qu'il n'a point acquise ; de ses beaux habits qu'il n'a point gagnés par son travail ? Il n'a donc aucune raison de se croire supérieur aux autres, puisque ce n'est pas à lui seul qu'il doit ce qu'il a.

Un jour, en sortant de l'école, Pierre, ne voulant pas marcher auprès de ses camarades qu'il trouve trop mal vêtus, s'en va glisser dans une mare de boue. Qui se moqua de lui ? Ce furent les camarades qui rirent de bon cœur en voyant sa figure et ses habits souillés. " Oh ! oh ! l'orgueilleux, disaient-ils, comme te voilà beau ! A présent, c'est nous qui ne voulons plus marcher auprès de toi."

Cela fit réfléchir Pierre, qui se corrigea et comprit quelle avait été autrefois sa sottise.

II

CHAT ÉCHAUDÉ CRAINT L'EAU FROIDE.

TEXTE. — Donnez la signification littérale de ce proverbe, et appliquez-le à un fait particulier de la vie d'un écolier.

DÉVELOPPEMENT. — Un certain jour, un beau gros chat, rôdant dans la cui-

sine, tomba dans une terrine pleine d'eau chaude que l'étourdi n'avait pu éviter et se brûla. Depuis ce jour, lorsqu'il voyait un vase quelconque rempli d'eau, fût-elle froide, il se sauvait à toutes jambes. D'où le proverbe : " Chat échaudé craint l'eau froide."

Jacques a pour voisin de classe le petit George, un bavard de premier ordre. Certain jour, Jacques, qui d'ordinaire est fort sage, se trouva entraîné par George dans une conversation interminable pendant la classe. Le maître se fâcha, et, pour la première fois de sa vie d'écolier, le petit Jacques fut puni.

Depuis ce temps, chaque fois que George commence une conversation, Jacques se tient sur ses gardes pour ne pas lui répondre. S'il voit le maître le regarder en fronçant le sourcil, il penche la tête sur son cahier, s'applique de son mieux et montre très nettement qu'il ne parle pas. Il se souvient de la punition qu'il a reçue, comme le chat se souvient de l'eau qui l'a brûlé. Aussi, en riant, le maître lui dit-il parfois : " N'est-ce pas, Jacques, que chat échaudé craint l'eau froide ?"

(Travaux scolaires.)

Leçon de choses.

DIVERSES SORTES DE CHARBONS.

La première des conditions pour faire du feu, c'est d'avoir quelque chose qui puisse brûler. On appelle combustibles toutes les substances qui peuvent servir et qui servent en réalité à faire du feu.

Vous connaissez beaucoup de combustibles. Vous avez vu faire du feu avec du bois, avec du charbon de bois, avec de la houille, avec du coke, avec du gaz d'éclairage, avec de la graisse, avec de l'huile, avec du pétrole et avec diverses autres substances moins employées, qu'il est inutile de citer.

Je veux vous dire quelques mots sur ces divers combustibles. Remarquez d'abord, et c'est tout ce que je veux vous montrer pour aujourd'hui, qu'ils renferment tous du *charbon*.

Vous n'êtes pas étonnés de m'entendre dire que le bois renferme du charbon, car vous savez que si l'on éteint du bois avant qu'il soit complètement brûlé, il reste du charbon. Mais vous ne pensez pas, peut-être, qu'il y a aussi du charbon dans le gaz d'éclairage, dans la graisse, dans l'huile, dans le pétrole, qui ressemblent si peu à ce vilain corps noir. Je n'aurai pas grand'peine, cependant, à vous convaincre; au-dessus de la flamme d'un bec de gaz, d'une bougie, d'une chandelle, d'une lampe à l'huile ou au pétrole, mettez pendant un tout petit moment, une assiette bien propre.— C'est fait!— Enlevez l'assiette maintenant, et regardez: elle est souillée par une large tache noire de charbon; il y a donc du charbon dans vos bougies, dans votre gaz, dans votre suif, dans votre huile et votre pétrole.

Le charbon est le plus important des combustibles, puisque tous les combustibles renferment du charbon. Ceux qui en renferment le plus, puisqu'ils sont formés de charbons presque purs, sont la *houille* ou *charbon de terre* et la *tourbe*, qu'on trouve dans la terre; puis le *coke*, qui est du charbon de terre qu'on a fortement chauffé pour en retirer le gaz d'éclairage: puis le *charbon de bois*, préparé en faisant brûler incomplètement le bois dans les forêts.

A côté de ces charbons qu'on fait brûler, il en est d'autres bien différents. Croiriez-vous que le *diamant*, la plus dure, la plus transparente, la plus belle des pierres précieuses, n'est rien autre chose que du vulgaire charbon? Il est combustible comme la houille, mais il n'est pas nécessaire de vous dire qu'on ne s'amuse pas à faire du feu avec le diamant, dont la valeur est supérieure à 3000 francs le gramme.

La *mine de plomb* de vos crayons, noire et tendre, ne ressemble ni à la houille ni au diamant; c'est pourtant encore tout simplement du charbon. On ne s'en sert pas non plus comme combustible; son prix est bien trop élevé.

(Travaux scolaires.)

Exercices de calcul.

I. Une rame de papier de 20 mains a coûté \$1.40: à combien revient la main?

Réponse: 7 centins.

Solution:

$$\text{Prix de revient d'une rame} = \frac{1.40}{20} = \$0.07.$$

II. 39 verges d'étoffe ont coûté \$61.23: à combien revient la verge?

Rép.: \$1.57.

Solution:

$$\text{Prix de revient d'une verge} = \frac{61.23}{39} = \$1.57.$$

III. Un cultivateur avait acheté une ferme \$5000, et avait payé \$3200 comptant. Il s'est acquitté du reste par 6 versements égaux. Quel a été le montant de chaque versement?

Rép.: \$300.

Solution:

$$\text{Montant de chaque versement} = \frac{5000-3200}{6} = \frac{1800}{6} = \$300.$$

IV. Un marchand tailleur a acheté, au prix de \$3.60 la verge, 3 pièces de drap pour la somme de \$381.60. La première pièce a 26 verges, et la deuxième 32. Quelle est la longueur de la troisième pièce?

Rép.: 48 verges.

Solution :

Longueur des 3 pièces, $\frac{381.60}{3.60} = 106$ verges.

Longueur de la 3e pièce, $106 - (26 + 32) = 106 - 58 = 48$ verges.

V. Cinq ouvriers ont gagné \$1036.80; le 1er en a gagné le tiers, le 2e en a gagné le quart, le 3e le sixième, le 4e et le 5e chacun un huitième: combien chaque ouvrier a-t-il gagné ?

Rép. : 1er \$345.60, 2e \$259.20, 3e \$172.80, 4e \$129.60, 5e \$129.60.

Solution :

Le 1er ouvrier a gagné $\frac{1036.80}{3} =$
\$345.60.

Le 2e " " $\frac{1036.80}{4} =$
\$259.20,

Le 3e " " $\frac{1036.80}{6} =$
\$172.80.

Le 4e et le 5e ont gagné, chacun, $\frac{1036.80}{8}$
= \$129.60.

VI. Une caisse pleine de chandelles pèse 192 livres, et le poids de la caisse est le huitième du poids total: sachant que les chandelles reviennent au fabricant à 14 centins la livre, on demande quel a été son déboursé ?

Rép. : \$23.52.

Solution :

Poids de la caisse, $\frac{192}{8} = 24$ livres.

Poids net de la chandelle, $192 - 24 =$
168 livres.

Déboursé du fabricant, $14 \times 168 =$
\$23.52.

VII. Un employé gagne \$540 par an; on lui retient $\frac{1}{10}$ de ses appointements pour la retraite. S'il veut mettre \$40 par an à la caisse d'épargne, combien peut-il dépenser par jour ?

Rép. : \$1.29.

Solution :

Retenue, $\frac{540}{10} =$ \$27.

Retenue et économie, $27 + 40 =$ \$67.
Montant à dépenser annuellement,
 $540 - 67 =$ \$473.

Dépense journalière, $\frac{473}{365} =$ \$1.29...

VIII. Quel est le capital nécessaire à un père de famille qui dépense \$55 par mois, et qui sert à ses vieux parents une rente annuelle de \$240, si ce capital est placé à $4\frac{1}{2}\%$?

Rép. : \$21176.47.

Solution :

Dépense de la famille, $55 \times 12 =$ \$660.
Dépense totale, $660 + 240 =$ \$900.

Capital demandé, $\frac{900 \times 100}{4\frac{1}{2}} = \frac{90000}{4\frac{1}{2}} =$
 $\frac{360000}{17} =$ \$21176.47.

IX. La somme de \$960 a rapporté \$54 d'intérêt en 9 mois: à quel taux avait-elle été placée ?

Réponse : $7\frac{1}{2}\%$ p. c.

Solution.

9 mois = $\frac{3}{4}$ d'un an.
 $\frac{54 \times 100}{960 \times \frac{3}{4}} = \frac{54 \times 100}{720} = \frac{54 \times 10}{72} =$
 $\frac{3 \times 10}{4} = \frac{30}{4} = 7\frac{1}{2}$.

TRIBUNE LIBRE.

Le Système métrique.

(Suite.)

CHAPITRE X

DE LA MONNAIE

EN ANGLETERRE, EN FRANCE, AUX ÉTATS-UNIS ET EN CANADA. (1)

112° Les monnaies dans les différents pays qui nous occupent présentement sont de deux, de trois et de quatre espèces, selon le cas : les monnaies d'or, celles d'argent, celles de bronze et enfin celles de nickel. Le Canada cependant n'a que deux espèces : la monnaie d'argent et celle de bronze.

113° En fait de monnaies, les seuls métaux précieux qu'on emploie sont l'OR et l'ARGENT, qui sont désignés sous le nom de métaux fins ; mais les monnaies ne sont pas confectionnées des métaux fins dans toute leur pureté ; on en fait un alliage avec le cuivre.

114° TITRE DES MONNAIES.—Pour les monnaies d'or et d'argent, les métaux fins sont alliés au cuivre ; c'est pourquoi on dit qu'une monnaie d'or ou d'argent est au TITRE (2) de .9 quand l'alliage qui

(1) Quoique, en France, la classe des monnaies fasse partie du système métrique, nous n'avons pas jugé à propos de l'introduire dans ce traité, parce qu'il est tout à fait improbable que ces monnaies soient jamais introduites dans ce pays ; notre système ayant aussi le double avantage d'être décimal et d'être semblable à celui des États-Unis, avec qui nous avons beaucoup de relations commerciales ; et de plus par sa simplicité il donne grande satisfaction au peuple canadien. Réflexion faite, nous avons cru devoir donner quelques notions des monnaies des pays mentionnés ci-dessus, afin de faire connaître la base des monnaies que nous avons si souvent occasion de manipuler dans nos besoins journaliers.

(2) Expression dont on fait généralement usage en France.

compose cette monnaie est de 9/10 de métal fin.

115° La quantité d'or ou d'argent qui entre dans l'alliage de la monnaie se qualifie aussi en Angleterre et aux États-Unis du nom de *fineness* (finesse) ; ainsi la finesse de la monnaie d'or de l'Angleterre est de 22 carats. En France et aux États-Unis, la finesse de la monnaie d'or est de 900, ce qui veut dire 22 parties d'or sur 24 en Angleterre et 900 sur 1000 en France et aux États-Unis.

116° La valeur donnée aux différentes monnaies et portée aux divers tableaux de ce chapitre, est leur valeur légale autorisée par les lois de leur pays respectif ; mais ces valeurs sont exposées aux variations du *change*.

117° Dans ces tableaux les valeurs données se rapportant à la livre *sterling* sont au taux du change de cette monnaie à 9½ pour cent.

DES MONNAIES EN ANGLETERRE.

118° L'unité principale des monnaies en Angleterre est le SOUVERAIN ou la LIVRE STERLING. (*Pound Sterling*) ; la livre ou louis sterling (£) est divisée en vingt *shillings* (s) qui se divisent en douze *pence* (deniers, d) et le denier se divise encore en *farthings* ou quarts de denier. Il y a trois espèces de monnaies en Angleterre : la monnaie d'or, la monnaie d'argent et celle de bronze. La monnaie d'or est composée d'or fin et de cuivre. On se sert en Angleterre du mot CARAT pour déterminer la richesse de l'or. Il est généralement reconnu et accepté que l'or pur ou l'or fin est désigné comme étant un or de 24 carats.

119° LA MONNAIE D'OR de l'Angleterre d'après la loi (33 Vic., Chap. 10, 1870), doit être de 22 carats ; c'est-à-dire que cet or doit être composé de 22 parties au poids d'or fin et de 2 parties de cuivre. Ainsi la monnaie d'or d'Angleterre est donc un alliage de 22/24 ou 11/12 d'or

fin et de $\frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ de cuivre, ce qui revient à une *finesse* ou *titre* de 916.66, c'est-à-dire 916.66 d'or et 83.34 de cuivre sur 1000.

120° LA MONNAIE D'ARGENT se compose, d'après la même loi citée ci-dessus, de 3740 d'argent fin et de 3740 de cuivre, ce qui donne un titre de 925 parties d'argent fin et 75 parties de cuivre sur 1000 au poids.

121° LA MONNAIE DE BRONZE se compose de 95 par cent de cuivre, 4 par cent d'étain et de 1 par cent de zinc.

122° Les noms des différentes pièces de monnaie de l'Angleterre autorisées

par la loi citée plus haut sont données au tableau n° XIV ci-dessous.

DES MONNAIES AUX ÉTATS-UNIS.

123° Aux Etats-Unis l'*unité principale des monnaies* est le DOLLAR (\$), dixième partie de l'aigle, qui est la principale pièce d'or des Etats-Unis. Il y a le double-aigle, le demi-aigle et le quart d'aigle.

124° Le *dollar* se divise en *dix dîmes* et la *dîme* en *dix cents*, de sorte que la *cent* est la centième partie du dollar.

XIV.—TABLEAU DES MONNAIES LÉGALES DE L'ANGLETERRE.

DÉSIGNATION DE LA MONNAIE.	Poids Etalon en		Finesse du Métal	Poids légal le plus bas (1)		Tolérance sur le poids de la pièce en monnayage		Valeur comparée des monnaies				Tolérance sur le finage	
	Grams	Gram.		GRAMS	GRAM.	Grams	Gram.	France		Etats-Unis			
	£		ou				f	c	\$	cts			
Monnaies d'OR													
Cinq livres.....	5 0.0	616.37239	89 94028	612.5	39 68995	1 0	0 08476	126	07 90	24	33		
Deux „.....	2 0 0	246.54695	15 37611	245 0	15 87574	4	0 02592	50	43 16	0	73		
Souverain.....	1 0 0	123.27447	7 98905	122.5	7 93787	2	0 01299	25	21 58	4	88		
Demi-souverain.....	10 0	61.63723	3 99402	61.125	3 99093	1	0 00648	12	60 79	2	43 1		.002
Monnaies d'ARGENT.													
Couronne.....	0 5 0	436.36393	28 2759	3740		1 81818	0 11781	6	80 385	1	21 1		
Demi-Couronne.....	0 2 6	218.18181	14 13795	925		90909	0 05890	3	15 1975	0	60 576		
Florin.....	0 2 0	174.54545	11 31036	„		72727	0 04712	2	52 156	0	48 1		
Shilling (chelin).....	0 1 0	87.27272	5 65518	„		36363	0 02356	1	26 079	0	24 1		
Six pence.....	0 0 6	43.63636	2 82759	„		18181	0 01578	0	63 039	0	12 576		
Three pence.....	0 0 3	21.81818	1 41379	„		09090	0 00789	0	31 5197	0	06 112		
Monnaies de BRONZE													
Penny.....	0 0 1	145.83333	9 44984			2	91666	0 18899	0	10 5066	0	02 126	
Half Penny.....	0 0 0 5	72.91666	4 72492			1	75000	0 11339	0	5 2533	0	01 172	
Farthing.....	0 0 0 25	37.45833	2 36246			0	87500	0 05669	0	2 6266	0	00 73144	

(1) Pour le déperissement ou déperdition causée par le long usage.

(2) Ces monnaies sont composées de 95 % de cuivre, 4 % d'étain et 1 % de zinc.

125° Les monnaies aux Etats-Unis sont de quatre espèces : la monnaie d'or, la monnaie d'argent, la monnaie de nickel, et celle de bronze.

126° La monnaie d'or est composée d'un alliage contenant 900 parties d'or fin et 10 parties de cuivre, c'est-à-dire 9/10 d'or et 1/10 de cuivre au poids ; cette monnaie est dite du titre de 900.

127° La monnaie d'argent est composée dans les mêmes proportions d'argent fin et de cuivre que celle d'or, c'est-à-dire de 900 parties d'argent et de 100 de cuivre.

128° La monnaie de nickel est un alliage de 75 par cent de cuivre et de 25 par cent de nickel.

129° La monnaie de bronze consiste en un alliage de 95 par cent de cuivre et 5 par cent d'étain et de zinc.

130° Les différents noms et dénominations de ces monnaies sont donnés dans le tableau n° XV ci-dessous.

DES MONNAIES EN FRANCE.

131° En France le FRANC (f. ou fr.), qui est l'unité principale des monnaies, est

XV. — TABLEAU DES MONNAIES LÉGALES DES ETATS-UNIS.

DÉNOMINATION DES MONNAIES.	Poids Etalon en		Finesse du métal	Tolérance au monnayage en grains	Tol. sur poids pour l'usage en grains	Poids légal le plus léger en grains	VALEUR COMPARÉE.								
	Grains						Angleterre		France		£	s	d	f	c
	Gram.	Gram.					£	s	d	f					
Monnaies d'OR															
Double-Aigle (1).....	\$20.00	516.0	33.4362	.900	2.58	513.42	4	2	2.3	103	62.6914				
Aigle (2).....	10.00	258.0	16.7181	"	1.29	256.71	2	1	1.15	51	31.347				
Demi-Aigle (2).....	5.00	129.0	8.3596	"	.64	128.36	1	0	6.575	25	90.6735				
Trois Dollars (3).....	3.00	77.4	5.0154	"	.33	77.02	0	12	3.945	15	54.4041				
Quart d'aigle (2).....	2.50	64.5	4.1797	"	.32	64.18	0	10	3.2875	12	95.33675				
Un Dollar (1).....	1.00	25.8	1.6718	"	.13	25.67	0	4	1.315	5	18.1347				
Monnaies d'ARGENT															
Un Dollar (2).....	1.00	412.5	26.7213	.900	1.5										
Demi-Dollar (4).....	0.50	192.0	12.5 (5)	"	"										
Quart-Dollar (4).....	0.25	96.0	6.25 (6)	.900	1.5										
Dime (4).....	0.10	38.4	2.5 (7)	"	"										
Monnaies de BRONZE															
Cinq cents.....	0.05	77.16(8)		"											
Trois ".....	0.03	30.0 (8)		"											
Un ".....	0.01	48.0 (9)		"											

NOTE.—Il y a une tolérance de .001 sur la finesse de l'or pur, d'après l'essai, et une de .003 sur la finesse de l'argent, c'est-à-dire que l'or pourrait être de .899 et de .981 et l'argent de .897 et de .903.

(1) Autorisé par acte de 1849.
 (2) " " 1837.
 (3) " " 1853.
 (4) " " 1873.
 (5) Ce qui donnerait 192.00 grains d'après son poids en grammes.
 (6) Ce qui donnerait 96.45 grains.
 (7) Ce qui donnerait 38.58 grains.
 (8) Cette pièce est composée de 75 o/° de cuivre et de 25 o/° de nickel.
 (9) Cette pièce est composée de 25 o/° de cuivre et de 5 o/° d'étain et de zinc.

aussi basé sur le système métrique, puisqu'il consiste en une pièce d'argent du poids de 5 grammes. Le franc est divisé en 100 centimes.

132° Il y a trois espèces de monnaies effectives en France : la monnaie d'or, la monnaie d'argent et celle de bronze.

133° Le titre des monnaies, pour les pièces d'or et la pièce de 5 francs en argent, est de .900 ; mais il n'est que de .835 (loi du 25 mai 1864 et du 27 juin 1866) pour les quatre autres pièces formant les monnaies divisionnaires d'argent.

134° La monnaie de bronze se compose de 95 parties de cuivre, 4 parties d'étain et de 1 partie de zinc.

135° Le tableau n° XVI ci-dessous fait connaître plusieurs détails concernant ces monnaies.

136° REMARQUE. — 1° Le poids des pièces étant déterminé, il est évident qu'elles peuvent être employées pour passer.

2° Le kilogramme de monnaie vaut :

1° Pour l'argent, 200f. Car 40 pièces de 5f. ou 200f. pèsent 40 fois 25 grammes = 1000 grammes ou 1 kilogramme.

XVI.—TABLEAU DES MONNAIES LÉGALES DE LA FRANCE.

DÉNOMINATION DE LA PIÈCE.	Poids en grammes	Titre en finesse du métal	Tolérance sur le poids par 1000 (1)	Tolérance sur le non-payage par 1000	Tolérance par 1000 sur la finesse	Valeur comparée au Souverain			Valeur comparée au dollar E.-U.		Diamètre de la pièce en millimètres	
						£	s	d	\$	cts		
<i>Pièces en OR</i>												
100 francs.....	32.25806	.900	0.1	2.1	2.	3	19	34	19	30	35	
50 ".....	16.12903	"	0.1	2.1	2.	0	19	7½	9	65	28	
20 ".....	6.45161	"	0.2	2.2	2.	0	15	10	3	86	21	
10 ".....	3.22580	"	0.2	2.2	2.	0	7	11	1	93	19	
5 ".....	1.6129	"	0.3	2.3	2.	0	3	11½	0	96	17	
<i>Pièces en ARGENT</i>												
5 francs.....	25.	.990	0.3	2.3	2.	0	3	11½	0	96	37	
2 ".....	10.	.835	0.5	3.5	3.	0	1	7	0	98	27	
1 franc.....	5.	.835	0.5	3.5	3.	0	0	9½	0	19	23	
0.50 centimes.....	2.5	"	0.7	3.	3.	0	0	4½	0	10	18	
0.20 ".....	1.	"	.10	3.	3.	0	0	2	0	84	16	
<i>Pièces en BRONZE (2)</i>												
0.10 centimes.....	10.					0	0	1.	0	02	30	
.05 ".....	5.					0	0	0.5	9	01	25	
.02 ".....	2.					0	0	0.2	0	00.4	20	
.01 ".....	1.					0	0	0.1	0	00.2	15	

(1) Pour le déprissement ou déperdition causée par un long usage.

(2) Ces monnaies sont composées de 95 % de cuivre, 4 % d'étain et de 1 % de zinc.

2° Pour l'or, 3100f., car 31 pièces de 100f. ou 155 de 20f. pèsent 1 kilogramme.

3° Pour le bronze, 10f., car 100 pièces de 10 centimes pèsent 1 kilogramme.

A poids égal la monnaie d'or vaut donc 15½ fois plus que celle d'argent et 310 fois plus que celle de bronze.

La monnaie d'argent vaut 20 fois plus que celle de bronze.

DE LA MONNAIE EN CANADA.

137° L'unité principale des monnaies en Canada est la PIASTRE (\$), qui est divisée en pièces de 50, 25, 10 et 5 centins pour les pièces d'argent et la pièce de bronze de 1 centin; elle est de la même valeur légale que le dollar des Etats-Unis, comme on pourra le constater par les tableaux donnés ici. Elle est divisée en 100 centins.

138° Il n'y a que deux espèces de monnaies en Canada: la monnaie d'argent et celle de bronze.

139° Les monnaies actuelles du Canada sont autorisées par un acte du Parlement canadien (Statuts révisés du Canada, 49 Vic., chap. 30, 1886); elles doivent être au même titre que celles de l'Angleterre, où elles sont frappées. Il ne se frappe pas de monnaies d'une piastre pour le Canada; les pièces frappées consistent seulement en sous-multiples de la piastre, c'est-à-dire en pièces de 50, 25, 10 et 5 centins pour les monnaies d'argent, le 1/100 ou 1 centin pour la monnaie de bronze.

140° La valeur de la piastre du Canada telle que autorisée par la loi citée ci-dessus est d'une valeur comparée à la livre sterling (souverain), où il est décrété que le souverain vaut quatre piastres et quatre-vingt-six centins et deux tiers (\$4.86½); dans cette condition une piastre vaut quatre chelins, un denier et trois cent quinze millièmes (£0-4-1,315) de la livre sterling.

141° Les monnaies d'argent du Canada doivent être au titre de 925. d'argent fin sur 1000 parties.

142° La monnaie de bronze doit se composer d'un alliage contenant 95 par cent de cuivre, 4 par cent d'étain et 1 par cent de zinc.

143° Voir tableau XVII pour ces monnaies.

XVII.—TABLEAU DU POIDS DES MONNAIES LÉGALES DU CANADA.

DÉNOMINATION DE LA PIÈCE DE MONNAIE.	Poids Etalon		Finesse du métal	Equivalent en Souverains ou Louis Sterling		
	Grains.	Gram.		£	s	d
<i>Monnaies d'ARGENT.</i>						
Cinquante centins.....	180.00	11.6638	.925	0	2	0.6575
Vingt-cinq ".....	90.00	5.8319	"	0	1	0.32875
Vingt ".....	72.00	4.66552	"	0	0	9.868
Dix ".....	36.00	2.33276	"	0	0	4.9315
Cinq ".....	18.00	1.16638	"	0	0	2.46575
<i>Monnaies de BRONZE.</i>						
Un centin.....	86.30	5.59215	(2)	0	0	0.49315

(2) Cette pièce est composée de 86.°r de cuivre, 4 °r d'étain et 1 °r de zinc, au poids.

144° REMARQUE.—Il est à propos de faire observer ici que, en Canada, l'argent et le bronze monnayés avec la sanction de la loi citée plus haut est la monnaie légale jusqu'à concurrence de dix piastres (\$10.) pour l'argent et de vingt-cinq centins (25cts) pour le bronze.

La pièce d'or anglaise appelée *souverain* est monnaie légale pour \$4.86½ et celle des Etats-Unis appelée *aigle*, telle que décrite plus haut est aussi légale en Canada pour \$10.00.

(A suivre.)

J.-L. VINCENT.

LECTURE POUR TOUS.

Bienveillance et bienfaisance.

Il y a deux devoirs de charité auxquels, dans la vie ordinaire, on n'attache pas une assez grande importance, et qui, cependant, sont de ceux qui montrent le mieux nos vraies dispositions charitables : ce sont les devoirs de bienveillance et de bienfaisance.

La *bienveillance* est un sentiment extrêmement délicat qui nous porte à accueillir avec sympathie nos semblables, à nous intéresser à eux, à leur donner des témoignages d'estime chaque fois que nous pouvons leur être agréables. C'est une disposition généreuse de notre esprit, de notre caractère ; mais il ne faut pas la confondre avec la *bienfaisance*, qui est beaucoup plus active, et qui met en action les inspirations sympathiques de la bienveillance. Etre bienveillant, ce n'est donc pas faire le bien, mais être en disposition de le faire.

Par exemple, un malheureux vous demande l'aumône ; vous ne pouvez rien lui donner, mais vous l'adressez à quelqu'un qui pourra le secourir ; vous êtes bienveillant. Celui qui le secourra en lui procurant du pain ou du travail, est bienfaisant.

Dans la vie des enfants, et même dans les rapports journaliers ordinaires, la bienveillance prend le nom de *complaisance*. Remarquez combien on aime une personne complaisante, comme on recherche sa société, comme on l'estime. Entre camarades, la complaisance est un devoir, et un devoir dont l'accomplissement porte toujours ses fruits. Si vous savez vous mettre à la disposition de votre voisin pour l'aider dans ses devoirs (lorsque c'est permis), pour lui faciliter un travail, lui donner un renseignement, ramasser un objet qu'il a

laissé tomber, l'aider à en chercher un qu'il a égaré, etc., etc., à son tour il vous rendra les mêmes services quand pareilles choses vous arriveront.

Etre poli est encore une manière de se montrer bienveillant pour autrui. C'est prouver aux autres combien on les estime que de se gêner un peu pour eux, soit en recherchant les formules les plus agréables pour leur parler, soit en prenant une attitude qui marque le respect.

Les enfants doivent être polis avec tout le monde, même avec les enfants qu'ils fréquentent. Les domestiques, les gens auxquels on commande, les pauvres mendiants eux-mêmes ont droit à la politesse, parce qu'ils ont droit à la bienveillance.

Mais on doit surtout être bienveillant pour les faibles : les petits enfants, les malades, les infirmes, les vieillards. Il ne faut pas oublier que manquer envers eux de bienveillance ou de politesse, c'est témoigner qu'on n'a pas de cœur.

L. D.

Les petites misères et leurs remèdes.

S'il est ridicule d'être peureux et de ne pas oser rester dans une chambre sans lumière, il est nécessaire de garder son sang-froid en présence d'un danger réel, et de porter secours à ceux qui souffrent.

Marcelle est l'aînée de cinq enfants, et bien qu'elle n'ait que dix ans, il lui arrive souvent de rester seule avec ses frères et sœurs.

Sans doute, Marcelle les surveille avec attention, mais il arrive quelquefois de petits accidents, et dans ces occasions-là, la fillette ne perd pas du tout la tête.

Hier, un de ses petits frères s'est grièvement brûlé le bras en tombant sur le poêle.

Immédiatement Marcelle s'est employée à calmer l'inflammation en mettant sur la brûlure des compresses d'eau froide; puis, comme des ampoules se formaient, elle les a percées avec une aiguille pour en faire sortir l'eau, en ayant bien soin de ne pas enlever l'épiderme, l'appliquant au contraire sur la peau. Ensuite elle a appliqué sur la plaie de la fécule de pommes de terre.

Et lorsque la maman arriva, elle trouva Marcelle berçant sur ses genoux le bébé qui ne pleurait plus, soulagé par les soins de sa grande sœur. M. J. B.

Pensées diverses.

On corrige plutôt les défauts d'autrui en les supportant avec patience, qu'en les reprenant avec vivacité.

(MME DE LA SABLIERE.)

**

L'épreuve la moins équivoque d'une vertu solide, c'est l'adversité.

(MASSILLON.)

**

Les médisants parlent toujours de quelqu'un et jamais de quelque chose.

(NICOLAI.)

**

Ceux qui n'ont d'esprit que pour être méchants ne conçoivent pas qu'on puisse être bon sans être bête.

(SAINT-MARTIN.)

**

L'obéissance est une grande vertu sociale; elle n'est pas moins nécessaire aux nations que la charité et la justice.

(R. P. EDMOND BOUVY.)

**

Des gens qui ne nous déroberaient pas une pièce de monnaie, nous volent sans scrupule une heure par jour. Ils ne savent donc pas ce que c'est que le temps... C'est la vie. (DROZ.)

BIBLIOGRAPHIE.

Publication reçue.

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES.

Sommaire de la livraison de mars.

Saint-Anicet de Godmanchester, PIERRE-GEORGES ROY; Le sieur de Vincennes, fondateur de l'Indiana, EDMOND MALLET; L'esclavage au Canada, MATTHIEU-A. BERNARD; Cap de Raye, R.; Un navire en ivoire, R.; La ville de Racine, E.M.; La mort du père de Noué, L'ABBÉ JACOB GAGNÉ; La suspension du juge Kerr, T.-P. BÉDARD; Les engagés au début de la Nouvelle-France, RACINE; Les sociétés de la Croix de Tempérance, RACINE; Un prêtre député au Congrès des Etats-Unis, P. G. K.; "J'ai du bon tabac dans ma tabatière", P. G. R.; Le drapeau tricolore en 1837-38; LOUIS-J.-A. PAPINEAU; Le "Mémoire" des douze missionnaires des cantons de l'Est, L'ABBÉ CHS-JOS. ROY; Questions, etc., etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX, XII, XIII et XIV.

Prix de chaque volume broché: Un dollar. Chaque numéro se vend séparément 10 cts.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

BOITE POSTALE No 2178, Montreal (Canada).